



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

À la séance ordinaire qui sera tenue le **8 juillet 2014**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2014-09 : LOT 3 354 224 (112, RUE HUOT)

La demande est à l'effet de permettre l'aménagement de la cour avant selon ces 3 points dérogatoires :

1. Une aire de stationnement dans une cour avant avec une profondeur de 9,11 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation ;
2. Une aire de stationnement ne respectant pas une marge de recul avant d'au moins 3 mètres devant être gazonnés ou paysagers ;
3. Un terrain desservi par 2 entrées charretières sans arc de cercle gazonné ou aménagé.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance du 8 juillet 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 JUIN 2014.

M^e Jeanne Briand, greffière

/vc